



**BRÉSIL**



**D 2072 • Br8**  
1-15 mai 1996

## **Diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

### **MOTS-CLEFS**

Massacre  
Terre  
Impunité  
Réforme agraire  
Droit  
Indiens  
Latifundia  
Répression  
Oligarchie

# **LE MASSACRE DE PAYSANS SANS TERRE À ELDORADO DO CARAJÁS**

*Un nouveau et grave massacre de paysans sans terre a eu lieu au Brésil le 17 avril 1996 à Eldorado do Carajás, État du Pará (voir l'extrait du Communiqué de la conférence épiscopale brésilienne publié dans DIAL D 2069). L'indignation soulevée est d'autant plus considérable que les auteurs de nombreux autres massacres sont toujours en liberté, comme c'est le cas de celui qui eut lieu à Corumbiara (voir DIAL D 2006 et 2036). La réforme agraire n'en devient que toujours plus grande urgente.*

*Correspondance de Xavier Plassat, de la Commission pastorale de la terre, Araguaia - Tocantins, Brésil, en date du 21 avril 1996.*

De nouveau, un massacre planifié atteint de plein fouet les paysans sans terre dans l'État voisin, le Pará - sous un gouvernement fédéral qui se dit social-démocrate, mais qui s'est allié depuis le début avec la droite la plus traditionnelle et un gouvernement de l'État de Pará présenté comme progressiste. Les chiffres disponibles font état de 19 morts, peut-être davantage s'il est avéré (ce qui ne l'est pas encore) que des corps aient été dissimulés par la police militaire, responsable de la tuerie et de la destruction des biens des paysans pourchassés. La région où a eu lieu le massacre se situe à environ 300 km d'ici. J'ai discuté ce matin par téléphone avec Henri Burin, il se trouvait hier à Curionópolis lors des funérailles de 15 des 19 victimes (dont 17 identifiées). Il est évident que la tuerie a été planifiée et les victimes exécutées ; au moins 9 d'entre elles, selon les légistes dépêchés sur place, ont été tuées à bout portant. Les paysans, dans

leur majorité, ne portaient pas d'arme à feu. Le gouverneur, qui savait pertinemment que la police militaire, sous son autorité, échappait à son contrôle (il l'avait déjà reconnu publiquement avant les faits), lui a laissé carte blanche pour dégager "par les moyens appropriés" la route que bloquait le cortège de 1 500 paysans sans-terre, en route pour Belem.

Même si c'est par naïveté (?) il porte une accablante responsabilité politique. Signe clair de la manoeuvre programmée : les policiers ne portaient pas leur plaque personnelle d'identité. "L'épisode démontre une fois de plus comment la pénétration du pouvoir de l'ombre des oligarchies régionales et de leurs tentacules au sein des institutions policières de l'État fait que ces maîtres du pouvoir, en plus de profiter de l'argent public, deviennent les véritables décideurs quant au niveau et à la forme d'action des institutions publiques." (citation d'une déclaration

de la FASE, ONG brésilienne).

### **Le concert de protestations indignées des gouvernants sonne faux**

Jusqu'à avant-hier, date de sa démission (indépendante de ce motif !), le ministre en charge de l'agriculture et de la réforme agraire était le patron d'une des plus grandes banques privées, Bamerindus, laquelle possède plusieurs *fazendas*, réparties dans différents États du Brésil : 255 000 ha sur lesquels travaillent 138 salariés agricoles, signe évident de leur caractère prédominant (86 %) de latifundia. On parle maintenant de mettre à sa place un membre du parti de Paulo Maluf (PPB), parti où se regroupent de nombreux "ruralistes", adversaires décidés de la réforme agraire. Les ministres de l'agriculture d'une part et de la justice d'autre part (ce dernier est l'auteur du décret 1775/96 ouvrant la possibilité de contester le droit originaire des

Indiens sur leurs terres historiques), font preuve d'une incurie condamnable.

L'INCRA, chargé de la réforme agraire, a un budget notoirement insuffisant au regard même du minimum promis par le gouvernement, et sa structure opérationnelle a été mise à l'encan aux cours des dernières années.

La CPT a recensé 13 tueries de ce type dans le seul État du Pará au cours des 10 dernières années, totalisant 87 personnes assassinées. Entre autres, la tuerie du 29/12/1987 dans la Serra Pelada (Parauapebas) a fait 30 victimes, et depuis 1986, sur l'ensemble du Brésil, dans 33 massacres de paysans il y a eu 197 morts. Le massacre de Corumbiara, le 10/08/1995 avec 11 morts est encore dans les mémoires. On attend encore la punition des responsables dans presque tous les cas, en particulier ce dernier.

Ces autorités tentent d'escamoter leur responsabilité derrière leur rhétorique : notamment celle qui découle de l'option du gouvernement fédéral et de ses alliés dans les États de la fédération, de faire traîner la question de la terre et de garantir - via la répression policière armée et l'accumulation de pratiques judiciaires dilatoires - le maintien de l'inadmissible et croissante situation d'*apartheid* social à l'intérieur du pays.

Toute pression internationale est naturellement bienvenue<sup>1</sup>. La société brésilienne est aujourd'hui favorable dans sa grande majorité à une réforme agraire sérieuse (91 %), y compris par l'occupation spontanée des domaines improductifs (c'est ce qu'a montré une récente enquête d'opinion, en milieu urbain).

Parmi les revendications formulées dans les diverses notes de protestation que j'ai recensées dans la news-list

1. Fax et E-mail à envoyer à :  
Exmo Dr. Fernando H. Cardoso  
Presidente da Republica  
Palacio do Planalto  
70 000-000 Brasilia, DF  
Fax : 55 61 226 75 66  
E - mail pr@er.df.rap.br

Exmo Dr. Almir Gabriel  
Governador do Para  
Palacio dos Despachos  
Rodavia Augusto Montenegro s/n  
66 000-000 Belem, PA

apc.ax.brasil (disponible par Internet, mais en portugais) je pense que les principales de ces revendications, à propos desquelles on pourrait, depuis l'extérieur, faire pression sur les autorités brésiliennes, sont :

1. Concernant le massacre en lui-même et l'impunité :

- que toute la lumière soit faite sur les événements d'Eldorado do Carajás (PA) et qu'il y ait punition exemplaire des soldats et autorités impliqués (le chef de bataillon a été mis aux arrêts le 20 avril 1996 par le gouverneur du Pará).

- que les forces militaires et policières reçoivent une instruction claire d'une part, interdisant l'utilisation de la répression armée contre les paysans sans terre, et d'autre part indiquant que la négociation est l'unique mode de résolution des éventuels litiges,

- que le projet de loi qui permet le transfert à la justice ordinaire des procès des membres de l'institution militaire (projet Helio Bicudo) soit rapidement examiné et approuvé par le Sénat fédéral.

### L'urgence de la réforme agraire

2. Sur l'urgence de la réforme agraire : il s'agit d'éliminer les procédures juridiques et politiques dilatoires qui empêchent la réalisation d'un processus massif de réforme agraire, seul à même de désarmer une situation sociale devenue explosive dans les campagnes. Cela suppose que la mise en oeuvre de politiques substantielles de division de la propriété de la terre soit associée à des politiques d'appui économique et technique à la petite et moyenne agriculture. En particulier :

- que soit désignée au poste de ministre de l'agriculture une personnalité dont l'esprit démocratique et l'engagement au service de la réforme agraire soient avérés,

- que l'INCRA soit rattaché directement à la présidence de la République et soit restructuré et doté de moyens humains et financiers adéquats,

- que soit approuvé en urgence un budget spécial complémentaire pour au moins réaliser les opérations

foncières nécessaires à l'exécution du plan minimum du gouvernement,

- que soit accéléré le travail parlementaire en vue de l'approbation des dispositifs légaux modifiant le rite sommaire d'expropriation (garantisant les droits de l'INCRA dès le moment de l'expropriation) et limitant le recours au référé en matière d'expulsion collective dans les conflits de la terre.

3. En outre, puisque cette matière est devenue source de nouveaux conflits, que soit immédiatement révoqué le décret 1775/96 qui a rendu possible l'ingérence des intérêts particuliers dans la procédure administrative de démarcation des terres indiennes.

### Assassins en fuite

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler l'évasion - qui, tout l'indique, a bénéficié de complicités policières - de Wanderley Borges de Mendonca, personnage clef du groupe d'extermination actif à Xinguara (État de Pará, près de Rio Maria), criminel de haut vol, condamné en décembre 1994 pour l'assassinat d'un juge et poursuivi pour de nombreux crimes pratiqués à Xinguara. Il était le gérant de la *fazenda* Nazare dont le propriétaire, Jeronimio Alves Amorin, en fuite lui aussi, est accusé d'avoir commandité l'assassinat d'Expedito Ribeiro de Sousa, président du Syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria, et d'avoir assassiné deux commerçants de Xinguara pour leur appui donné aux paysans en conflit dans la *fazenda* Nazare. En compagnie de plusieurs prisonniers, W.B. de Mendonca a pris la fuite de la prison de la police civile de Xinguara, le 1er avril 1996.

Henri Burin tout comme le père Ricardo Rezende, de Rio Maria, sont sur la liste des 30 personnes à abattre, liste établie par l'escadron de la mort que cet homme a lui-même organisé.

J'extraits d'un document élaboré par l'organisation brésilienne PACS (Institut de politiques alternatives pour le Cône sud) les informations suivantes :

Les petites propriétés occupent aujourd'hui seulement 25 % de la surface agricole mais elles produisent plus de

la moitié des aliments du pays : elles sont au nombre de 6,5 millions, tandis que les 500 000 propriétés de plus de 600 ha occupent 75 % de la superficie. Mais, c'est en général à ces dernières que vont les subventions du gouvernement, telle celle consentie dernièrement aux producteurs de sucre, d'un montant de 5,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de 4,5 années de salaires pour un million d'ouvriers agricoles. Sans aucune garantie quant à leur possession de la terre, des producteurs vivent en permanence dans l'instabilité : 17,8 % des exploitations sont dans ce cas (et seulement 4,8 % de la surface totale). Plus de 33 % des terres du Brésil sont sous-utilisées. Il en résulte tensions et conflits à l'échelle de l'ensemble du pays. Conséquence inévitable de cette situation sur la population urbaine : l'existence de grands domaines, l'expropriation des paysans, l'absence de politique agricole et agraire rationnelle privilégiant le développement des campagnes et des travailleurs ruraux, stimulent la migration campagne-ville, avec toutes les répercussions négatives sur la vie urbaine, principalement sur l'emploi, la santé, le logement. Les politiques d'ajustement structurel défavorisent la production d'aliments (la production de riz et de haricots a baissé en 10 ans de 200 à 180 g par habitant) au profit de la production de grains. Résultat : 32 millions de Brésiliens ont faim (enquête IBGE), plus d'un million d'enfants de moins de 5 ans (7 % d'entre eux) vivent en situation de dénutrition grave ou modérée (dans le Nordeste, 13 % d'entre eux).

Une enquête PACS/INCRA a révélé que 46 grandes entreprises et groupes économiques contrôlent ensemble 22,6 millions d'hectares, soit l'équivalent de la superficie des trois États, Pernambouc, Alagoas et Santa Catarina. Sur ce total, 18,3 millions sont des latifundia (82 %). L'ensemble gère un total de 63 000 emplois salariés. Or, sur ces 46 entreprises, seulement 13 appartiennent au secteur de l'agriculture et de l'élevage.

Pour finir je vous joins une lettre diffusée par la CPT nationale et le MST.

*En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.*

### **La position prise par la Commission pastorale de la terre et le Mouvement des travailleurs ruraux**

*La Commission pastorale de la terre et le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre, réunis durant l'assemblée nationale de la Conférence nationale des Évêques du Brésil (CNBB), à Itaici (SP), ont débattu de la grave situation résultant du massacre d'Eldorado do Carajás (PA), survenu le 17 avril dernier (...) Cependant, on perçoit que les autorités s'organisent déjà pour que, passé le climat d'indignation, encore une fois comme cela s'est produit pour la tuerie de Corumbiara (RO), les responsables ne soient pas punis. Ainsi y a-t-il eu déjà des tentatives pour falsifier les expertises des médecins légistes, et seules quelques armes ont été appréhendées aux mains des soldats ; aucun des responsables n'a encore été incarcéré.*

*Le 29 avril, lors de l'audience de la direction nationale du MST avec le président de la République, nous lui adresserons les exigences suivantes; elles sont également divulguées à partir d'autres organisations nationales :*

- 1. Prison préventive pour toutes les personnes impliquées ;*
- 2. Mise sous intervention fédérale de l'État du Pará : le gouverneur, Almir Gabriel, est en effet responsable : c'est lui qui a ordonné le massacre.*
- 3. Démission du ministre de la justice, Nelson Jobim, pour incompétence et absence de volonté politique : il n'a pas fait la lumière sur les responsabilités, ni puni les coupables du massacre de Corumbiara, il n'a pas fait non plus avancer l'approbation des trois projets de loi actuellement examinés par le Congrès ; enfin, il a élaboré le décret 1775/96, promulgué par le président de la République, autorisant la contestation des réserves indigènes déjà délimitées, ce qui ne peut que provoquer de nouveaux conflits ;*
- 4. Demande que la police fédérale assume les investigations de cette enquête et de toutes celles qui se rapportent à des conflits de terres.*
- 5. Demande que le gouvernement fédéral mobilise sa majorité au Congrès pour faire approuver les trois lois dont l'examen dure déjà depuis longtemps ;*

*- le projet de loi 60/95 modifiant le rite défini par la loi complémentaire 76/1993 réglementant le transfert de propriété à l'INCRA des domaines ruraux expropriés pour motif d'intérêt social et dans le but de la réforme agraire ;*

*- les projets 490/75 et 733/95 qui définissent une procédure spéciale pour les actions de revendication de terres et exigent l'intervention obligatoire du ministère public dans tous les litiges de la terre à caractère collectif ;*

*- le projet visant à supprimer l'IPM (enquête de police militaire) afin que les crimes commis par des policiers militaires contre les civils soient jugés par des tribunaux civils et non militaires.*

- 6. Révocation immédiate du décret 1775/96 qui autorise la contestation de délimitation des terres indiennes.*

*Face à cette situation, nous demandons la solidarité de tous en vue d'une campagne internationale, menée nationalement aussi, avec les activités suivantes, selon l'initiative de chacun :*

*- manifestations publiques, en présence de personnalités, devant les ambassades et consulats du Brésil dans votre pays ;*

*- envoi de messages, par fax ou E-mail, au président de la République, Fernando Henrique Cardoso, exigeant l'adoption des mesures indiquées ci-dessus.*

*- réalisation de pétitions destinées au président du Tribunal de Justice<sup>1</sup> du Pará, Manoel de Cristo Alves, exigeant la prison préventive pour toutes les personnes impliquées.*

*Vilmar Schneider, Commission pastorale de la terre et Joao Pedro Stidle, Mouvement des sans-terre. Goiania, 22 avril 1996.*

*1. Mr. Manoel de Cristo ALVES, Président du Tribunal de justice, Fax : 55 91 241 29 70*

*Lisez tous les mois*

# ÉTUDES

*Revue de référence sur les questions internationales*

*Récemment paru ou à paraître :*

<i>Où va l'Amérique impériale ? (janv. 96)</i>	<i>Thomas MOLNAR</i>
<i>La question noire en Amérique latine (janv. 96)</i>	<i>Alain CHARIER</i>
<i>Haïti : la croisée des chemins (mars 96)</i>	<i>Gilles DANROC</i>
<i>Chiapas, la voix des Indiens (avril 96)</i>	<i>Christian RUDEC</i>
<i>Guerre et paix dans le monde (à paraître)</i>	<i>Pierre HASSNER</i>

*Dans chaque numéro :*

*« Figures libres », Choix de films, Chroniques de théâtre,  
Revue des livres, Choix de disques*

Le n° (144 p.) : 55 F, étr. 62 F  
Abonnement (11 n°s / an) : 470 F - étr. 575 F

Rédacteur en chef  
Henri MADELIN

*En vente dans les grandes librairies*

*Pour recevoir un numéro ou vous abonner, envoyez vos nom,  
adresse et règlement à l'ordre d'ETUDES à :*

**Assas Editions • 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : (1) 44 39 48 48**  
*Ou, sur Minitel, tapez 36 15 SJ\*ETUDES (2,23 F la min.)*